

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 26 juin 2006
Présidence de M. Lucien Chamorel, président

La séance est convoquée à 19h.00.

Y compris le Président, 60 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Koraljka Bandack, Lilly Bornand, Marie-Hélène Groux, Nathalie Gavin, Catherine Rollandin, Anne Rudin,
MM. Jean-François Bleul, Bruno Boldini, Jean-Michel Broggio, Charles Chappuis, Philippe Doffey, Dominique d'Eggis, Daniel Horn, Charles Monod, Christian Paschoud, Pierre Rouiller, Philippe Steiner, Pascal Thibaud,
Absents : Mmes Magali Burdet, Fabienne Froidevaux,
MM. Olivier Coste, Alexandre Crisinel, Vincent Hofer, Richard Pochon, Philippe Sordet.

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Avec l'accord des Chefs de groupe, et après consultation des services de l'Etat, **le Président** propose de reporter le point 9 "Modifications du Règlement du Conseil communal rendues nécessaires par la nouvelle Constitution vaudoise" à la séance de septembre prochain. La proposition est acceptée par les membres du Conseil.

M. Félix Paschoud, évoque le Sénat romain qui ne siégeait pas pendant les jeux du cirque, et propose de reporter aussi le point 5 "Comptes et gestion de la Municipalité pour l'exercice 2005" à la séance du septembre, match Suisse-Ukraine en coupe du monde de football oblige. Cette proposition n'est pas recevable, les comptes devant être rendus au 30 juin.

M. Willy Blondel, Syndic, est absent pour cause de deuil. Le Président, au nom du Conseil, lui adresse un message de soutien à lui et à sa famille.

Le Président lit la lettre de démission de M. Bruno Boldini. Il demande à M. Adalbert Martin de trouver un remplaçant pour septembre.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2006

Le Président signale une erreur à la page 2 point 4 : c'est **M. Pierre Rouiller** et non M. Dominique Roulet qui dépose une motion pour encourager le recours à l'énergie solaire.

M. Félix Paschoud demande de préciser à la page 4 avant-dernier alinéa "M. Félix Paschoud intervient **en citant le journal 24 Heures**" (en effet le mot "flic" est emprunté à un article de ce journal).

M. Dominique Roulet demande la modification suivante de son intervention à la page 8 : "M. Dominique Roulet exprime le voeu que les commissions consultatives soient consultées plus **tôt** dans le cadre de l'élaboration des projets, comme par exemple, les bornes télescopiques, et **non pas uniquement quand ceux-ci sont finalisés.**"

A la page 1, **M. Alexandre Afonso** demande de rectifier : il n'est pas socialiste, mais **indépendant de gauche.**

Le procès-verbal est ensuite adopté à la quasi unanimité avec une abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 2 avril, le Bureau a participé au dépouillement du 2ème tour de l'élection de la Municipalité. Ce 2ème tour a été suivi par l'élection tacite du Syndic, M. Willy Blondel.

Représentations du Conseil par **le Président** :

- 27 avril, AG du P'tit train de Lavaux, cofinancé par les communes, les sociétés de développement et les caveaux. L'exercice 2005 présente un bénéfice d'exploitation.
- 20 avril, AG de la société d'exploitation du Rivage SA. Les comptes sont en nette progression et, comme en 2004, un bénéfice important a été réalisé.
- 10 mai, inauguration de la salle Mafli. Il réitère les remerciements du Conseil à M. Mafli et adresse aussi un grand merci au service des bâtiments, particulièrement à M. Lachat, pour l'important travail accompli dans la conduite de ces travaux.
- 16 mai, avec Mme Yechouroun, réception des jeunes citoyens et des nouveaux habitants de la commune.

Le Président donne les résultats des votations fédérales du 21 mai.

Il annonce la candidature de **Mme Maria Pilar Brentini** au poste de secrétaire du Conseil. Mme Brentini est diplômée en sciences économiques, mention gestion d'entreprise; elle est mariée, mère de deux enfants, domiciliée au ch. de l'Essert.

Le Président lit la pétition de M. Gian Pozzi en faveur de la buvette de la plage, fort appréciée loin à la ronde et qui constitue un atout touristique pour la commune. Cette pétition a recueilli 1481 signatures en un mois.

3. COMMUNICATION MUNICIPALE N° 495/2006 CONCERNANT LA GARDERIE "LA MARELLE"

M. Jacques-André Conne, Conseiller municipal, résume la situation : en 2004, la Marelle a connu une baisse de fréquentation; durant le premier semestre 2005, des mesures de réduction du personnel et d'amélioration de la gestion ont été prises, ce qui a entraîné le remplacement de la directrice et l'adaptation de l'effectif éducatif et de direction en rapport avec le nombre d'enfants réel. Malgré ces efforts, la fréquentation a continué de baisser. En 2005, elle était en moyenne de 12 enfants par jour, alors que la Marelle offre 27 places.

Dans sa séance du 10 avril 2006, la Municipalité a décidé de mettre fin au subventionnement de la Marelle avec effet au 31 juillet, ce qui a pour conséquence la fermeture de la garderie.

En ce qui concerne l'avenir : 22 enfants à temps partiel avaient été inscrits pour la rentrée d'août 2006, ce qui ne représente que 7 enfants par jour.

La Municipalité a décidé de louer les locaux qui seront libérés par la Marelle au ch. des Champs à Mme Sophie Bally pour une unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Elle lui a demandé de reprendre les enfants inscrits à la Marelle pour la rentrée d'août jusqu'à ce qu'une nouvelle garderie soit mise en place aux Moulins.

Sur les 22 familles contactées par la Municipalité, 8 ont trouvé une autre solution, les autres enfants seront accueillis par Mme Bally. Les parents qui bénéficiaient d'un tarif réduit pourront demander une subvention directe si nécessaire.

Il tient à préciser qu'il n'a jamais été dans l'intention de la Municipalité de ne plus apporter son soutien financier à la petite enfance.

Dès maintenant, la Municipalité va entamer une réflexion pour déterminer la forme que prendra la structure d'accueil (garderie, nurserie) qui est prévue dans les locaux du complexe des Moulins. L'étude comprendra aussi le type de subventionnement (le voeu de la commission de gestion d'une subvention à la personne sera traité dans ce cadre).

Le Président invite **Mme Carol Gay** à lire la motion qu'elle a déposée sur ce sujet, au nom du groupe radical : "Le Conseil communal invite la Municipalité à examiner la création d'une garderie et d'une nurserie dans les locaux initialement prévus, à savoir les nouveaux locaux du complexe des Moulins, et à proposer une structure de gestion adaptée à la mission."

La discussion est ouverte.

Pour **Mme Claire Glauser**, une garderie qui se ferme, c'est toujours un problème, aussi bien pour les familles que pour le personnel éducatif qui se retrouve au chômage. Elle remercie les conseillers, libéraux, radicaux, Verts et socialistes, qui ont soutenu sa demande de voir ce point important traité en début de séance et non tout à la fin.

M. Christian van Singer demande à la Municipalité si elle a cherché des possibilités d'accueillir des enfants venant d'autres communes et soutenus financièrement par elles.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : nous avons des contacts personnels avec les garderies de Pully et Paudex. D'autre part, dans la liste des inscrits pour la rentrée d'août, il y a des gens de Pully.

Aux dernières nouvelles, toutes les employées de la Marelle ont retrouvé du travail. La motion déposée par Mme Gay correspond aux intentions de la Municipalité.

M. Denis Aguet pose 3 questions : combien d'enfants seront-ils accueillis par Mme Bally ?
Les éventuelles demandes de subventions des parents ont-elles été acceptées ?
Les parents nouveaux arrivants sur la Commune bénéficient-ils des mêmes subventions ?

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : il ne dispose pas du chiffre exact, mais le fait est que tous les parents qui en ont fait la demande ont trouvé une place dans la garderie de Mme Bally.

La Municipalité subventionne exactement de la même manière qu'elle le pratiquait pour la Marelle. De nouveaux arrivants ne seraient pas subventionnés pour cette année. De toutes façons, les gens s'inscrivent, en général, bien à l'avance.

M. Denis Aguet a l'impression que la Municipalité fait marche arrière et minimise le problème. Pour lui, un budget de fr. 120'000.- doit permettre de donner un subside à chaque famille qui en fait la demande.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : tous les enfants qui iront dans la structure provisoire mise en place par Mme Bally seront subventionnés dans la mesure où ils répondent à certains critères.

Réaction de **M. Sébastien Rod** : ce n'est pas parce qu'un budget est à disposition, qu'il doit être automatiquement dépensé.

M. Denis Aguet craint au contraire que la Municipalité ne compte réaliser des économies sur le dos de la petite enfance.

M. Jacques-André Conne précise : les gens qui étaient inscrits à la Marelle auront droit à un subside en cas de besoin, selon les critères habituels. Les quelques nouveaux cas qui pourraient se présenter seront traités individuellement; une aide sera accordée si une situation dramatique se présente.

M. Claude Weber exprime le vœu suivant : que la Municipalité s'inspire de la nouvelle loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJI).

Que la Municipalité traite tous les cas de manière égale, qu'il n'y ait pas de discrimination entre les gens établis et les nouveaux arrivants, même si ce n'est que pour une année. Que devient le mobilier de la Marelle ?

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : le mobilier a été laissé sur place et mis à la disposition de Mme Bally.

Quant à la nouvelle loi, la Municipalité en a pris connaissance, dès la procédure de consultation. Cette loi met en place un système de Fondation avec une cotisation de tous les employeurs du canton, une participation des communes à raison de fr. 5.- par habitant et une redistribution.

La Municipalité va étudier les possibilités de recevoir une subvention de cette Fondation. Cette loi offre une bonne solution pour créer des places d'accueil, cependant cela nécessite un réseau qui n'est pas simple à mettre en place. La Municipalité tiendra compte de cette nouvelle loi pour la suite des opérations.

M. Denis Aguet propose la création d'une commission extraparlamentaire de la petite enfance, composée de représentants de la Municipalité, de conseillers communaux, de parents et de professionnels.

Réponse de M. Jacques-André Conne : même si la Municipalité n'est pas composée de spécialistes, c'est quand même son rôle de proposer des solutions au Conseil communal; elles seront discutées au sein d'une commission, le cas échéant. Il rappelle que le Conseil communal a octroyé les crédits pour la création d'une garderie au ch. des Moulins.

Le Président clôt la discussion et soumet au vote la motion de Mme Carol Gay.

A une évidente majorité, (1 avis contraire, 5 absentions) la motion est prise en considération et transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

4. DEPOT DE MOTIONS

Aucune autre motion n'est déposée sur le bureau du Conseil.

5. COMPTES ET GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2005
 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE
 COMPTES DE L'EXERCICE 2005
 VOEUX ET RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Au pupitre, **M. Adalbert Martin**, président UDC de la Commission de gestion, lit son rapport.

En tant que membre de la Commission de gestion, Mme Claude Yechouroun demande la parole. L'art. 36 du Règlement du Conseil s'applique et M. Félix Paschoud, secrétaire suppléant, la remplace momentanément.

Mme Claude Yechouroun regrette que, cette année, seules 3 sous-commissions aient été nommées (Police, gestion de la garderie "la Marelle" et cantine scolaire). Le rapport de la Commission de gestion ne contient aucun compte-rendu des 3 séances tenues avec les Conseillers municipaux responsables des autres dicastères et leurs chefs de services. Au cours de ces séances, les commissaires ont eu loisir de poser les questions suggérées par la lecture des P-V. de la Municipalité et d'obtenir tous les renseignements souhaités. Donc la commission a fait son travail d'examen de la gestion 2005, mais ce travail n'apparaît que de façon lacunaire dans le rapport.

Le Président ouvre la discussion sur les différents chapitres du **Rapport de gestion de la Municipalité.**

p.139 point 4 CANTINE SCOLAIRE CORSY-CROQUE

M. Claude Weber souhaite que les bénévoles soient cités nommément dans le rapport de la Municipalité et qu'ils soient mis au bénéfice d'une assurance RC.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : en effet, les bénévoles ne sont pas assurés actuellement. La Municipalité a pris contact avec des assurances en vue de remédier à cela.

Le rapport de la Commission de gestion, ainsi que les voeux et les réponses de la Municipalité ne suscitant pas de questions, **le Président** passe au vote des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à une évidente majorité (il y a 3 abstentions), soit :

1. **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2005 et de lui en donner décharge**
2. **de relever la Commission de gestion de son mandat.**

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, déclare que le résultat des comptes 2005 peut être considéré comme une heureuse surprise. Nous avons

atteint le petit équilibre (il n'est pas nécessaire d'emprunter pour le ménage courant), mais nous devons nous montrer prudents au sujet de nos dépenses futures.

Les réserves et provisions qui s'élèvent à fr. 10'857.088.- sont affectées pour fr. 5'771'773.-, pour fr. 1'431'765 (investissements en cours), ce qui signifie que fr. 3'653'550 restent à disposition pour des investissements futurs.

Le Rapport sur les comptes est passé en revue, chapitre par chapitre. Il ne suscite pas de questions.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. Christophe Gessner apporte la précision suivante : au chapitre "Services industriels" du rapport de la commission des finances, il est mentionné que le solde à amortir, pour l'ensemble des SI, s'élève à fr. 1'324'905.- Il est intéressant de constater que c'est par rapport à un investissement total de fr. 49'925'000.-.

Puis il relit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

Le Président soumet au vote des conseillers les comptes de l'exercice 2005.

Les comptes 2005 de la Bourse communale sont adoptés à l'unanimité (1 abstention)

Les comptes 2005 des Services industriels sont adoptés à l'unanimité (1 abstention).

Pour **Mme Aude Savoy**, Conseillère municipale, Vice-présidente de la Municipalité, ces comptes, même s'ils sont quelque peu dans le rouge, reflètent la volonté constante de l'exécutif de réaliser des économies. Elle remercie le Conseil communal de sa confiance. Elle remercie chaleureusement tout le personnel communal, ainsi que les chefs de service, pour leurs compétences et leur dévouement.

Pour la bonne règle, **M. Adalbert Martin** relit les conclusions du rapport de gestion, ce qui n'a pas été fait au moment de voter. Les Conseillers revotent ces conclusions. Résultat : il n'y a plus qu'une abstention.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1098/2006 CONCERNANT LA MODIFICATION DU TRACE DE LA PARTIE SUPERIEURE DE LA ROUTE DE LA BERNADAZ

Au pupitre, **M. Michel Reigner** lit le rapport rédigé par **M. Philippe Steiner**, socialiste, président de la Commission des routes, excusé. Les conclusions du rapport rejoignent celles du préavis.

La discussion étant ouverte, **M. André Kudelski** salue cette initiative qui représente un concept intéressant entre parties publique et privée. Il demande à la Municipalité s'il est possible d'obtenir, de la part de la Commune de Paudex, des garanties pour que la route de la Bernadaz ne soit pas, un jour, réservée aux bordiers, ce qui empêcherait une partie du délestage du trafic en direction du bourg de Lutry.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : la Commune de Lutry mettra tout en oeuvre pour que la route de la Bernadaz ne ferme pas.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, (1 abstention), à savoir :

- 1. d'admettre le projet de modification du tracé de la partie supérieure de la route de la Bernadaz;**
- 2. de donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à répondre aux oppositions, à traiter à l'amiable l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux et, le cas échéant, à exproprier.**

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 1099/2006 CONCERNANT L'ADOPTION PAR LA COMMUNE DE LUTRY DE LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE INSTITUANT LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LAVAUX (CIL)

Au pupitre, **M. Thierry Janz**, président-rapporteur radical, lit le rapport de la commission, dont les conclusions rejoignent celles du préavis.

La Commission Intercommunale d'Urbanisme de Lavaux (CIUL) a été constituée en 1973. En faisaient partie les communes de Chexbres, Cully, Epesses, Forel, Grandvaux, Puidoux, Riex, Rivas, St Saphorin et Villette. En 1986, les communes de Lutry et Savigny ont été intégrées à la CIUL en qualité de "communes associées".

Pourquoi une nouvelle convention :

- pour répondre aux exigences requises pour l'inscription du site de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO
- pour actualiser le contenu de la convention
- pour intégrer Lutry et Savigny comme membres à part entière de la nouvelle entente intercommunale, la CIL.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Rose-Marie Notz se réfère à l'art. III de la convention qui prévoit que la commission sera composée de 2 délégués par commune, choisis au sein des municipalités. Elle souhaite que l'un des délégués soit choisi au sein du Conseil communal, afin que celui-ci soit informé régulièrement au sujet des travaux de la commission.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli**, Conseiller municipal : l'art. III ne peut être modifié. En revanche, le Conseil sera tenu informé des décisions par des communications municipales et par le rapport de gestion.

M. Christian van Singer relève que les comptes ne sont pas soumis au Conseil et que ces commissions intercommunales échappent totalement au contrôle des assemblées législatives.

Rèponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : d'une part, les cotisations figurent au budget et, d'autre part, les comptes sont à la disposition de la Commission des finances.

La parole n'est plus demandée.

La conclusion du préavis est adoptée à une évidente majorité (6 abstentions), à savoir :

d'adopter la convention d'entente intercommunale instituant la commission intercommunale de Lavaux (CIL).

8. PREAVIS MUNICIPAL No 1100/2006 CONCERNANT LA TRANSFORMATION ET LA RENOVATION DU BATIMENT SIS A LA ROUTE DE LAVAUX 216 A LUTRY POUR LA CREATION D'UN NOUVEAU POSTE DE POLICE

Au pupitre, **M. Philippe Sandoz**, président-rapporteur radical de la commission, lit son rapport, dont les conclusions rejoignent celles du préavis.

Rappel : les locaux existants du Service de police ne répondent plus aux exigences actuelles en ce qui concerne les surfaces, la sécurité et l'exploitation.

Le bâtiment acheté en 2004 présente la meilleure solution pour la création d'un nouveau poste de police grâce à sa position stratégique en bordure de la route de Lavaux.

Le projet prévoit également la création d'un atelier de menuiserie pour la voirie et la rénovation de 3 appartements.

Le transfert de la police dans le bâtiment rénové libérera des locaux de plain-pied, plus accessibles aux personnes âgées ou handicapées se rendant au bureau de l'AVS ou au Contrôle des habitants, situés à ce jour au 1er étage du Château.

Le Président ouvre la discussion.

De l'avis de **M. Christian van Singer**, le projet est bon, mais totalement prématuré en raisons des incertitudes quant à l'avenir de la police. Police 2000 n'ayant plus beaucoup d'avenir, c'est peut-être la solution de la police unique qui sera finalement retenue. Dans ce cas, Lutry se chargerait de tâches administratives et le poste actuel serait plus que suffisant.

Son intervention est appuyée par **M. Philippe Mingard**.

Au contraire, **M. André Kudelski** estime qu'il faut foncer. Parfois, dans les négociations, c'est une force de pouvoir offrir quelque chose de concret, en l'occurrence, un poste de police fonctionnel est un atout.

Il est appuyé par **M. Michel Monod**.

M. Jean-Daniel Paschoud doute qu'il faille maintenir à l'avenir 2 postes de police fonctionnant 24 heures sur 24 à Pully et à Lutry.

D'autre part, il craint que le devis présenté ne soit sous-évalué.

Enfin il fait référence à l'UNESCO et à l'aspect esthétique du projet. Il faut retravailler tout le secteur et mettre en valeur l'entrée Est du Bourg.

M. Félix Paschoud était initialement opposé au projet. Il a changé d'avis : ce projet est un moyen pour la Commune de marquer sa volonté forte de garder une police efficace de proximité et, légalement, il n'est pas possible de modifier les volumes du bâtiment existant. (Celui-ci est compris à l'intérieur du plan d'affectation Bourg de Lutry, en zone Ville et village).

M. Sébastien Rod rappelle que l'achat du bâtiment a été voté par le Conseil dans le but d'y installer les locaux de la police; revenir en arrière au nom d'incertitudes qui étaient les mêmes à l'époque, ne serait pas cohérent.

Réponse de **M. Christian van Singer** : il y a 2 ans, nous croyions en Police 2000, maintenant nous savons qu'elle ne se réalisera pas et ces locaux risquent d'être inutiles.

Pour **M. Christophe Gessner**, il faut aller de l'avant avec ce projet qui offre une bonne solution, sinon nous risquons d'attendre encore 10 à 15 ans.

Il est soutenu par **M. Christophe Tribolet**, pour qui il sera facile de réaffecter ces bureaux au cas où il n'y aurait plus de police de proximité à Lutry.

M. Adalbert Martin s'exprime aussi en faveur du projet; l'endroit est stratégique et intéressant pour la police; le bâtiment a été acheté dans ce but. En revanche, il s'insurge contre la mention de la construction éventuelle d'un parking sous les jardins du château. Pour lui, cet argument n'a pas sa place dans le préavis.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : depuis l'achat du bâtiment en mars 2004, nous avons perdu 2 ans de tractations stériles avec la gendarmerie, à qui nous avons offert la possibilité de partager ces locaux. Au terme d'un marathon, nous avons enfin obtenu une réponse de la gendarmerie qui acceptait notre proposition et notre plan de répartition des locaux, à condition que nous remettions l'entier de notre corps de police sous leurs ordres opérationnels. Nous aurions continué de payer nos agents sans pouvoir leur donner directement des missions.

Dans le cadre de Police 2000, une petite guerre sévit entre les corps des polices municipales et les corps de police cantonale. Alors la solution de la police unique fait l'objet d'une discussion, qui prendra un temps indéterminé.

Nous sommes sûrs d'une chose, nous aurons toujours un poste de police à Lutry avec 20 agents, quelle que soit la solution retenue.

Les montants figurant dans le devis reposent sur des études comparatives faites avec des bâtiments similaires, réalisés récemment dans d'autres cantons.

La Municipalité a toujours fait des estimations légèrement inférieures aux normes en vigueur pour les demandes de crédit que nous vous avons soumises. Cela reflète notre volonté de réaliser des économies et d'éviter tout luxe inutile; nous avons toujours respecté les crédits que vous nous avez accordés.

M. Jean-Michel Clerc estime qu'il faut aller de l'avant et exercer notre souveraineté communale face au Canton.

M. Roland Dumas rappelle un argument qu'il estime primordial : la police va libérer des locaux qui seront utilisés pour l'accueil du public, Lutryens, touristes, et d'un accès facilité pour les personnes âgées et handicapées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Les Conseillères et Conseillers adoptent les conclusions du préavis à une évidente majorité (4 avis contraires et 3 abstentions), à savoir :

1. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation et de rénovation du bâtiment sis à la route de Lavaux 216 à Lutry pour la création d'un nouveau poste de police, d'un atelier de menuiserie pour la voirie, et la rénovation de trois appartements, tels qu'ils sont décrits dans le préavis;**
2. **d'accorder le crédit nécessaire à cette réalisation, soit la somme de fr. 1'500'000.--;**
3. **d'admettre le mode de financement proposé**

9. CET OBJET EST RENVOYE EN SEPTEMBRE

10. DISCUSSION SUR LES MOTIONS DEPOSEES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune autre motion n'ayant été déposée sur le bureau du Conseil.

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

No 496/2006

Départ à la retraite et remplacement de M. Jean-Claude Borlat, chef du service des travaux, forêts et vignes

Mme Aude Savoy, au nom de la Municipalité, tient à remercier "ce fidèle collaborateur qui a donné entière satisfaction tout au long de sa carrière". Elle souligne l'étendue de ses compétences et de son entregent. La Commune de Lutry peut lui être reconnaissante. Elle présente son successeur, M. Jean-Michel Frossard, ingénieur civil ETS qui a pris ses fonctions le 1er juin.

REPONSE A LA MOTION DE M. DENIS AGUET DEMANDANT A LA MUNICIPALITE D'ETUDIER LA FAISABILITE ET LE COUT DE LA TRANSFORMATION DES BUS SCOLAIRES AFIN DE LES EQUIPER DE FILTRES A PARTICULES

M. Denis Aguet est déçu de la réponse, mais en prend acte et remercie la Municipalité pour l'étude qui a été faite.

REPONSE A LA MOTION DE M. DOMINIQUE ROULET DEMANDANT A LA MUNICIPALITE DE PRENDRE TOUTES LES MESURES D'OPTIMISATION DU CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE PARTICIPER AU PROGRAMME D'AFFICHAGE D'ETIQUETTES ENERGETIQUES SELON LA CAMPAGNE "DISPLAY"

M. Dominique Roulet est satisfait de la réponse et en remercie la Municipalité

Le Président fait approuver les suites données aux voeux de la commission 2005 pour l'année 2004. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Puis, au nom du Conseil, il remercie chaleureusement **Mme Claude Yechouroun** qui arrive au terme de ses fonctions de secrétaire du Conseil et lui fait remettre par l'huissier un magnifique bouquet.

Les Conseillers et Conseillères non réélus sont également remerciés pour leur engagement pour la chose publique, qui, parfois, n'est pas reconnu à sa juste valeur.

Mme Aude Savoy rend un vibrant hommage à **M. Guy-Philippe Bolay** qui ne s'est pas représenté à la Municipalité.

M. Guy-Philippe Bolay est arrivé de Nyon à Lutry en avril 1989. Il a été élu Conseiller municipal en novembre de la même année, ce qui est un exploit. De plus, à 29 ans, il décrochait la palme du plus jeune municipal élu. Avec lui, jamais d'eau dans le gaz. Calme, pondéré, ouvert au dialogue, constructif, animé d'une grande gentillesse, ce sont quelques-unes de ses qualités. Avec lui, pas de bug non plus, vu l'étendue de ses connaissances. Elle relève l'immense plaisir que ses collègues municipaux ont eu à travailler avec lui tout au long de ces 4 législatures.

En réponse, **M. Guy-Philippe Bolay**, non sans émotion et quelque nostalgie, évoque les temps forts de sa carrière de municipal au service de la collectivité pendant 16 ans.

12. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

La parole n'est pas demandée.

Mme Aude Savoy dépose un *préavis* pour la séance de septembre, concernant l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale pour la législature 2006-2011 :

- a) de plaider
- b) d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles
- c) de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles
- d) pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales.

Elle communique la nouvelle répartition des dicastères au sein de la Municipalité pour la nouvelle législature ;

M. Willy Blondel : Administration générale et SI

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli : Urbanisme et Police des constructions, Bâtiments, Pompiers

M. Jacques-André Conne ; Finances, Social et Ecoles

M. Lucien Chamorel : Police et Culture

Mme Aude Savoy : Travaux, Forêts, Vignes

Elle annonce une prochaine communication municipale au sujet des décisions prises pour régler les problèmes de circulation autour de la nouvelle COOP.

M. Roland Dumas remercie M. Lucien Chamorel pour les services rendus à la présidence du Conseil pendant deux ans et demi.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h30.

La prochaine séance est fixée au 25 septembre 2006

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Chamorel

C. Yechouroun